

N/REF : 18/02/2025 15H19 C:024889 I:35547
V/REF : 912663615
V/Appel du Mardi 18/02/2025 a 15H19

SELON DEVIS N° 4090005

IMMEUBLE : RTE SEYSSINET
73 RUE DU PROGRES
38170 SEYSSINET PARISET

VINCI FACILITIES
DAUPHINE SAVOIE MAINTENANCE
SERVICES
4 RUE DE L'OCTANT - CS 90311
38434 ECHIROLLES CEDEX

St Martin-H, le 06 Mars 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 73 RUE DU PROGRES - RTE SEYSSINET-PARISET
CONTACT MONSIEUR BOUMEDIENE AU 06 63 57 34 65

MOTIF : VOTRE ACCORD SUR NOTRE DEVIS N° 4090005 DU 13/09/2024 D UN MONTANT DE
660.00 € TTC

Donneur d'ordre : Mr H. BACHY

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

MISE EN PLACE DU MATERIEL
DEPOSE DES GRILLES DE CANIVEAU
POMPAGE DES TERRES DANS LE CANIVEAU ET NETTOYAGE HAUTE PRESSION

OUVERTURE DES DEUX CUVES NON UTILISÉS POUR VOUS CONFIRMER SI ELLE SONT
NEUTRALISÉES OU NON ET PAR QUELLE PROCÉDÉ
LE 03/03/2025 A 08H15
CUVES NEUTRALISEES PAR DU BETON
SUR ORDRE DE VINCI PAS DE CURAGE DE CANIVEAU

OBSERVATIONS : AS LCOMPTER Email envoyé le 06/03/25 a 15H16 Mr H. BACHY

AS AB Email envoyé le 06/03/25 a 11H14 Mr H. BACHY

FF TT Email envoyé le 16/09/24 a 14H55 M. A BOUMEDIENE

FF LCOMPTER Email envoyé le 13/09/24 a 09H36 M. A BOUMEDIENE

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	contrôle neutralisation	70,00	70,00
TOTAL H.T.			70,00
T.V.A. a 20,00%			14,00
TOTAL T.T.C.En EURO			<u>84,00</u>

Ordonnance du 1/12/1986 -

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Août 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN